



GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Développer nos entreprises, structurer notre filière

Chers dirigeants,

Le Groupement Hippique National et son équipe régionale Grand Est vous proposent de participer à la formation "**Bien gérer son centre équestre en se prévenant des risques (juridiques, sociaux, fiscaux etc.)**"

Le 04 février de 9h30 à 16h.

Dans les locaux du CDE Charente, logis de la Tourette, 16400 La Couronne.

La formation est gratuite.

Le repas reste à votre charge (repas possible à proximité, environ 15€/personne).

Intervenants : Pierre-Antoine TRESSOS, permanent du GHN ; Benoît AROSKO, délégué GHN Nouvelle Aquitaine.

La journée se déroulera selon le programme suivant :

Présentation du Groupement Hippique National :

- Organisation Nationale / Régionale,
- Les services proposés,
- Les nouveautés à venir pour 2019 : mise en place de la newsletter et disparition du GHN Infos, nouveau site internet, mise en place de partenariats, ...
- Projet Val'fumier.

Actualités et présentation de la CPNE-EE :

- Renouvellement des mandatements en CPRE-EE,
- Évolution des CQP (inscription du CQP ASA, avenir du CQP EAE).

Actualités de la filière équestre :

- Remise du rapport de Jean Arthuis à Édouard Philippe,
- Rapprochement des branches professionnelles,
- FIMO,
- Visite sanitaire obligatoire,

Être capable de réaliser un auto-diagnostic de son établissement pour sécuriser et optimiser sa gestion :

Juridique :

- Délais de conservation des documents

Équidés :

- La déclaration de lieu de détention auprès de l'IFCE,
- La déclaration de vétérinaire sanitaire,
- Le registre d'élevage et la tenue des papiers des équidés,
- L'ATM

Clientèle :

- Les affichages obligatoires : tarifs, diplômes, cartes professionnelles, attestation d'assurance, articles du Code du sport, interdiction de fumer, port du casque...,
- Les registres obligatoires : registres des casques, registre de sécurité,
- Le contrat d'inscription et le règlement intérieur.

Les ERP :

- Le registre d'accessibilité,
- Les obligations liées à la sécurité,
- Les défibrillateurs.

Fiscalité :

- La TVA : recensement des installations sportives, l'affichage des tarifs, la facturation,
- La contribution économique territoriale,
- La taxe d'apprentissage,
- La taxe ADAR,
- La taxe d'aménagement,
- La taxe sur les véhicules de sociétés

Social :

- Les documents à tenir à disposition en cas de contrôle : contrat de travail, DPAE, registre du personnel, document unique d'évaluation des risques, la convention collective.
- L'importance de l'écrit dans la relation contractuelle : le passage des consignes, note de service et sanctions à l'écrit, le registre des horaires.
- La sécurité : le document unique d'évaluation des risques, les équipements de protection individuelle, les autorisations de conduites,
- La formation professionnelle : entretien de contrôle tous les deux ans, formation effective des salariés...
- Le prélèvement à la source.

Pour vous **inscrire** ou pour tous **renseignements complémentaires**, merci de contacter le GHN à l'adresse syndical@ghn.com.fr ou par téléphone au 02 54 83 02 02, ainsi qu'auprès de Benoit Arosko, 06.15.14.33.21.

Sincères salutations.

L'Équipe du GHN